



Mairie de Cannes

Le Maire

Président de l'Agglomération Cannes Pays de Lérins
Vice-Président du Conseil départemental

Monsieur Bernard GONZALEZ
Préfet des Alpes-Maritimes

Préfecture des Alpes-Maritimes
147 Route de Grenoble
06286 NICE Cedex 3

Cannes, le **16 AOUT 2019**

OBJET : RADARS VERBALISATEURS

REF. : DL/TM /

Monsieur Le Préfet,

Par la présente, et à la suite de nos échanges, je me permets de solliciter l'installation d'un système de contrôle et de verbalisation automatisé des vitesses sur quelques axes routiers de la ville de Cannes en raison des excès constatés régulièrement et signalés, en outre, par les riverains.

Six voies particulièrement fréquentées ont ainsi été répertoriées par les services municipaux, il s'agit, par ordre de priorité, de :

- l'avenue Francis Tonner, dans sa partie nouvellement rénovée, entre le Théâtre de la Licorne à l'Est et le rond-point de la Gaîté (dans les deux sens de circulation) ;
- le boulevard du Midi-Louise Moreau ;
- l'avenue du Maréchal Juin ;
- l'avenue du Docteur Picaud (dans les deux sens) ;
- le boulevard Carnot ;
- le boulevard de la Croisette.

Je vous joins :

- les données de trafic afférentes, exception faite de l'avenue Francis Tonner car nous ne disposons pas à ce jour des débits quotidiens moyens annuels en nombre de véhicules/jour pour la partie rénovée de cet axe. En ce qui concerne le boulevard Carnot, en raison des travaux du Bus à Haut Niveau de Service, le trafic 2018, dans les deux sens de circulation cumulés a baissé de 10 %, aussi, le document annexé fait apparaître également les débits 2017, pour une meilleure appréciation des flux ;
- les données d'accidentologie (hors avenue Francis Tonner pour laquelle nous n'avons pas ces informations).

Je précise que l'ensemble des mesures prises et inscrites dans le cadre réglementaire ont été mises en œuvre sans donner entière satisfaction, tant en termes de signalétique que d'aménagements de voirie propres à réduire la vitesse des usagers.

Face à ce constat, la pose de ce type de radars verbalisateurs permanents est rendue nécessaire.

Soucieux de la sécurité des automobilistes et des piétons qui fréquentent ces axes, j'espère que la demande que je formule ici retiendra toute votre attention et obtiendra votre validation.

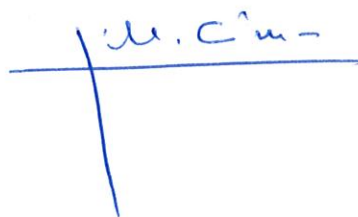
1/2

Je reste bien entendu à votre entière disposition pour échanger sur ce sujet et vous apporter tous les éléments que vous jugerez utiles à une prise de décision circonstanciée.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, à l'assurance de ma parfaite considération.

Pour le Maire absent,
L'Adjoint au Maire

Gilles CIMA



Pièce jointe : données relatives au trafic et à l'accidentologie.

2/2